

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **Mardi 5 Décembre 2023 à 20h45**

Présents : Isabelle GOUSMAR, Christine CAMBOULIVES, Pascale DALMASO, Florent FARAMOND, Patrick GAY, Nathalie MAYBON-CHEMINEL, Maxime RAMON-GIACOMIN, Jean-Pascal RAYNAUD, Marie-Christine SAUZARET, Valérie SÉRIÉ, Nancy SOURBIER et Pierre THOMAS.

Procurations :

Jean-Gaël ZOUITEN à Florent FARAMOND
Jacques ROUX à Maxime RAMON-GIACOMIN

Excusée : Mireille LAPORTE

Madame Nancy SOURBIER a été nommée secrétaire de séance.

Préambule :

Monsieur CASSAGNAUD vient présenter le projet de panneaux photovoltaïques qui lui a été demandé par Madame le Maire.

3 propositions sont faites :

- Panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école : l'investissement serait financé en 9 ans, il permettrait de réduire la facture d'électricité de 20% car le surplus de production permettrait d'alimenter la Mairie.
- Panneaux photovoltaïques avec petite centrale aux futurs Ateliers Municipaux.
- Ombrières sur les parkings des écoles, du stade de foot et au Vidalot.

1/ Approbation du dernier compte rendu

Signature du compte rendu du conseil municipal du 2 Octobre 2023.

Approuvé à l'unanimité

2/ Autoriser le Maire à réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du Budget.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal, de faire des dépenses d'investissement d'un maximum un quart des dépenses d'investissement budgétisées en 2023, dans l'attente du vote du budget 2024.

Soit un montant maximum de 354 750 €.

Approuvé à l'unanimité

3/ Modification de l'attribution de compensation liée à la réforme des rythmes scolaires.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Coteaux du Girou exerce la compétence enfance, notamment par la mise en œuvre des Accueils de Loisirs Associés à l'École sur l'ensemble de son territoire. Cette réforme des rythmes scolaires a été mise en place durant le temps périscolaire et dont le coût a été intégralement supporté par la Communauté de Communes.

Le nouveau montant de l'attribution de compensation est de 8 370 € en faveur de la Communauté des Communes.

Approuvé à l'unanimité

4/ Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les zones d'accélération permettent d'accélérer et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Les projets d'énergies renouvelables situés au sein de zones d'accélération bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers la possibilité d'intégration de zones

d'accélération au sein des documents d'urbanisme avec la procédure de modification simplifiée. Elle propose de préparer le zonage en amont avec les services d'urbanisme afin de proposer cette cartographie lors d'un prochain Conseil Municipal.

5/ Mise en place d'une horloge astro et rénovation de l'éclairage des terrains de tennis par des lampes LED.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a fait faire une étude pour installer une horloge astro et rénover l'éclairage des terrains de tennis par des lampes LED.

Au vu du devis du SDEHG d'un montant de 8 807 € pour la Commune, Monsieur GAY, adjoint au Maire, a demandé une nouvelle étude.

Le nouveau projet s'élèverait à 500 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce projet futur.

Approuvé à l'unanimité

6/ Equipements sportifs.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de développer l'offre d'équipements sportifs de la Commune en créant un skate-park près du City stade.

Messieurs GAY et FARAMOND ont évoqué ce projet lors de leur voyage au Congrès des Maires à Paris.

Deux options sont proposées :

- Skate-park : la surface est trop petite pour permettre d'exploiter correctement les modules proposés. Pour une exploitation durable du site, il faudrait tout bétonner. Coût estimé : 200 000 €. Enfin, en s'associant à une fédération, il y aurait la possibilité d'avoir une subvention allant jusqu'à 50% de l'Agence Nationale du Sport. Pour cela il faut également prévoir un équipement sanitaire, des bancs, un espace ombragé...
- Pumptrack : permet de faire du skate mais aussi du vélo, de la trottinette... Les travaux de terrassement sont moindres que pour un skate-park. Le Pumptrack se construit à base de modules qui peuvent s'ajouter si, un jour, la Municipalité souhaite l'agrandir. Le coût estimé est de 32 000 € HT pour un module. Les travaux pourraient aussi bénéficier du soutien de l'Agence Nationale du Sport.

L'option du Pumptrack est retenue par l'ensemble des Conseillers. Cécile BELLEYME est chargée de trouver des financements en collaboration avec Monsieur GAY.

7/ Mandats simple de vente avec agences immobilières pour la vente de la Maison des Sœurs.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Maison des Sœurs est en vente afin de dégager des liquidités pour poursuivre les projets municipaux. Le prix de vente de la maison est de 285 000€.

Afin de s'aider dans la démarche, Monsieur RAYNAUD, adjoint au Maire, propose deux agences immobilières : SAFTI et L'ADRESSE.

Approuvé à l'unanimité

8/ Subvention exceptionnelle à l'Association Team Bombard.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Team Bombard organise des baptêmes de voitures de course et de rallye pour le Téléthon au sein du village.

Les coûts d'assurance étant élevés Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle afin de pallier à ces dépenses.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 560 €.

Approuvé à l'unanimité

9/ Questions diverses.

- Monsieur GAY informe que le **projet de l'éclairage du Parc Garipuy** est estimé à 2 700 €.
- Monsieur GAY informe que la mise en place **d'un parcours sportif** à proximité du tennis reviendrait à 3 000 €.
- Suite à des problèmes de paiements et de complexité du **logiciel de cantine**, Madame le Maire informe qu'il est envisagé de changer le logiciel de la cantine pour la rentrée de septembre. Les parents seront alors mis à contribution et devront régler leurs repas à l'avance.
- **Congrès des Maires :**
 - Colocation seniors : « Cettefamille » est une association qui s'occupe de toute la gestion des maisons seniors. La Commune lui fait simplement un bail pour la location des locaux. Si l'association semblait intéressée car il y a peu de ce type de structures dans le secteur, elle a émis de fortes réserves du fait du manque de commerces de proximité.
 - Entreprise de drones de nettoyage et d'entretien pour structures d'accès difficiles telles que les toitures.
 - Dispositif « Sacs à dos » pour organiser des camps pour ados : Madame le Maire rappelle que c'est la C3G qui a la compétence jeunesse.
 - Pigeons : graines contraceptives au lieu de les capturer.
 - Robot tondeuse pour le stade de foot. Programmé pour ne fonctionner que sur une zone définie. Donc peu de vols car inutilisable en dehors de sa zone.

La séance est levée à 22H30.



A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, scattered across the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. Some signatures appear to be names, such as 'Jalmpis' and 'Jalmpis', while others are more abstract scribbles.

